

PIÈCES À JOINDRE

pour l'obtention de la carte solidaire



UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES

- Vous êtes **demandeurs d'emploi** inscrit dans un organisme d'assurance chômage depuis plus de 4 mois :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Si vous êtes **indemnisé** :
 - Votre avis de décision : notification d'ouverture de droits ou de reprise de droits
 - Votre avis de situation daté de moins d'1 mois
 - Votre attestation des périodes indemnisées du mois en cours ou précédent
 - o Si vous n'êtes **pas indemnisé** :
 - Votre avis de décision : notification de rejet de droit
 - Votre avis de situation daté de moins d'1 mois
- Vous êtes **bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre avis de décision : notification d'ouverture de droits ou de reprise de droits
 - o Votre avis de situation daté de moins d'1 mois
 - o Votre attestation des périodes indemnisées du mois en cours ou précédent
- Vous êtes bénéficiaire du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** sans prime d'activité :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre attestation de paiement du mois en cours ou précédent
- Vous êtes bénéficiaire de l'Allocation de **Demandeur d'Asile (ADA)** :
 - o Votre attestation de demande d'asile en cours de validité
 - o Votre avis de paiement de l'ADA du mois en cours ou précédent, ou votre attestation d'hébergement émise par le centre d'accueil agréé
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
- Vous êtes bénéficiaire de l'**Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA)** :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre relevé détaillé des mensualités ou attestation de paiement du mois en cours ou précédent

- Vous êtes bénéficiaire de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre attestation de paiement du mois en cours ou précédent
- Vous êtes une personne inscrite dans un parcours d'insertion : Contrat Unique d'Insertion (**CUI**), Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (**CDDI**) :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre contrat d'insertion en cours
- Vous êtes une personne inscrite dans un parcours d'insertion : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (**PACEA**) y compris la Garantie Jeunes
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre contrat d'insertion en cours
- Vous êtes une personne inscrite dans un parcours d'insertion : Contrat de Volontariat pour l'Insertion de l'**EPIDE** :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre contrat d'insertion en cours
- Vous êtes une personne inscrite dans un **parcours d'insertion** : Personne en formation professionnelle financée par la Région Bretagne
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre contrat de formation en cours indiquant le financement par la Région Bretagne ou votre notification d'attribution de bourse sanitaire et sociale de la Région Bretagne
- Vous êtes bénéficiaire de la **Protection internationale** :
 - o Votre autorisation provisoire de séjour – bénéficiaire de la protection temporaire
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
- Vous êtes bénéficiaire de l'**Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)** :
 - o Votre carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
 - o Votre carte KorriGo (si vous en possédez déjà une) ou une photo d'identité si vous ne possédez pas de carte KorriGo
 - o Votre attestation de paiement du mois en cours ou précédent

